

RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME SEMESTRE 2012

Le deuxième semestre de l'année 2012 a été marqué par la sélection/ screening environnementale et sociale des projets planifiés par les différentes directions du Ministère de l'Economie et des Finances et ceux issus des récompenses COPEGOL 2011.

Ce travail vise à détecter le plus tôt possible, les impacts potentiels afin de déterminer le niveau de l'étude environnementale et sociale pour évaluer les éventuels impacts négatifs, et préparer des projets de plans d'atténuation dans les délais requis.

1- Les microprojets du Ministère de l'économie et des finances

En ce qui concerne les microprojets de construction du Ministère de l'économie et des finances, il s'agit :

- de la construction d'une perception dans la commune de Dapelgo dans la province de l'Oubritenga (région du plateau central) ;
- de la construction de la Direction provinciale des impôts du Koulpelgo(Ouargaye, région du centre est)

1. Au regard des impacts négatifs que la construction de ces infrastructures peut engendrer sur l'environnement et le social (cf grille de screening et grille d'analyse sociale), les deux microprojets ont été classés dans la catégorie C. Ces microprojets ne sont donc pas soumis à une étude d'impacts, ni à l'élaboration d'une notice d'impacts, mais à une prescription environnementale et sociale susceptible d'atténuer les impacts négatives qui pourraient survenir.
2. Sur le plan environnemental, les impacts identifiés sont la production des déchets pendant la construction (morceaux de briques, de bois, de tôles, les emballages perdus...) et ceux qui pourraient provenir du fonctionnement des différentes infrastructures. Les mesures prises pour une meilleure gestion de ces déchets sont l'identification de zones d'évacuation et traitement des déchets de construction, et la construction d'incinérateurs dans chaque site pour le traitement des déchets (sous forme papier surtout) au cours du fonctionnement des infrastructures.
3. Aussi, une prescription environnementale et sociale a été faite afin d'assurer une meilleure gestion des chantiers et minimiser les éventuels impacts négatifs et assurer une bonne sécurité sur les chantiers de construction.
4. L'analyse sociale a relevé une perte de récolte dans le site de Dapelgo ; A cet effet, et après concertation un lopin de terre a été attribué au seul exploitant afin qu'il puisse poursuivre ses activités agricoles.

Il faut noter que cet acte a fait l'objet d'un Procès verbal de cession de site signé entre les différentes parties prenantes.



Site pour la construction de la perception de Dapelgo (province de l'Oubritenga) avec un bosquet de *piliostigma reticulatum* à sauvegarder et une vaste portion nue pour abriter les bâtiments



Site pour la construction de la DPI de Ouargaye(province du Koulpelgo) avec un pied de neem qui servirait pour le dépôts des engins à deux roues



Site pour la construction de la DPI de Ouargaye(province du Koulpelgo) avec quelques pieds de neem qui pourraient servir pour le dépôts des engins à deux roues

2- Les microprojets issus des récompenses COPEGOL 2011

Pour les microprojets issus des récompenses COPEGOL 2011, au total neuf (09) ont l'objet de sélection ; il s'agit :

Localités	Microprojets
Banfora	Finition des boutiques de rue
Banfora	Clôture de la zone artisanale
Diébougou	Réhabilitation de la salle de cinéma
Madjori	Réhabilitation du jardin du maire
Bogandé	Construction d'un magasin
Méguet	Réhabilitation du CSPS
Pouytenga	Curetage et réhabilitation de caniveaux
Poa	Clôture de la maison des jeunes
Séguénéga	Construction d'un local

Au regard des impacts négatifs que la construction/réhabilitation de ces infrastructures peut engendrer sur l'environnement et le social (cf grille de screening et grille d'analyse sociale), les microprojets ont été classés dans la catégorie C. Ces microprojets ne sont donc pas soumis à une étude d'impacts, ni à l'élaboration d'une notice d'impacts, mais à une prescription environnementale et sociale susceptible d'atténuer les impacts négatifs qui pourraient survenir. Les impacts sont surtout la production des déchets sur les sites pendant la construction/réhabilitation et ceux qui seraient produits au cours des infrastructures.

Cependant des mesures d'atténuation de la production des déchets et de la pollution de l'environnement ont été prises pour les sites de Diébougou et Séguénéga qui sont des lieux publics; ces mesures sont la construction de latrines pour les usagers de ces lieux au cours de son fonctionnement et la confection de bacs à ordures pour la gestion des déchets.

L'analyse sociale du site pour la clôture de la zone artisanale de Banfora a révélé une perte en arbres fruitiers (15 manguiers) ; à cet effet une recommandation a été faite à savoir de faire évaluer ces arbres de concert avec les services locaux de l'environnement et les propriétaires en vue de leur dédommagement à juste valeur avant le début des travaux

Aussi, une prescription environnementale et sociale a été faite afin d'assurer une meilleure gestion des différents chantiers et minimiser les éventuels impacts négatifs et sécuriser davantage les lieux.



Boutiques à terminer à Banfora avec un tas d'ordures à l'extrême droit à évacuer



Site de la zone artisanale de Banfora renfermant des pieds de manguiers appartenant à des privés